



## Appel à la Vigilance et à l'Action pour la Paix contre le Climat Toxique au Rwanda

Le Réseau international des femmes pour la démocratie et la paix est très préoccupé par le climat toxique qui règne au Rwanda ainsi que dans la région des grands lacs africains.

Par [Collectif](#)

Mondialisation.ca, 23 décembre 2024

Communiqué de presse des Avocats de  
Victoire Ingabire Umuhoza

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Ce climat toxique est malheureusement véhiculé par les institutions étatiques à commencer par la haute instance de l'État à savoir la présidence de la République rwandaise par le biais du président Paul Kagame lui-même.

En effet dans ses récents discours, notamment [celui du 12 décembre 2024](#) prononcé devant l'assemblée nationale à l'occasion de l'assermentation de la présidente de la Cour Suprême. Ce discours a choqué l'audience et a été perçu comme instrumentalisant des assassinats de survivants du génocide pour réprimer l'opposition politique au Rwanda.

Le 14 novembre 2024, **Pauline Nduwamungu**, une survivante du génocide de 1994 âgée de 66 ans, a été assassinée dans le village d'Akabungo, cellule de Rubago, secteur de Rukumberi, district de Ngoma, dans la province orientale du Rwanda.

À la suite de cet acte, le Bureau d'enquête rwandais (RIB) a annoncé qu'une enquête était en cours et que plusieurs suspects avaient été arrêtés. À ce jour, aucune information supplémentaire n'a été communiquée par le RIB sur cette affaire. Notons que d'autres assassinats visant les rescapés du génocide ont eu lieu dans différentes régions du Rwanda. Nous les déplorons et nous les condamnons avec vigueur.

Le 12 décembre 2024, lors de la prestation de serment de la nouvelle présidente de la Cour suprême du Rwanda, **Paul Kagame**, président de la République rwandaise, a évoqué la nécessité d'appliquer la loi pour mettre fin aux meurtres de survivants. Tout en regrettant que la justice était défailante pour stopper ces massacres, il a suggéré sans détours, que d'autres méthodes seront utilisées au besoin là où les institutions judiciaires échoueraient. Le président de la République rwandaise a martelé à plusieurs reprises que ces assassinats devaient être stoppés immédiatement par n'importe quel moyen. Ajoutant à la surprise de tous, que la manière dont ces assassinats seront stoppés ne doit pas être portée nécessairement à la connaissance du public.

Ces mots dits par un chef d'État ont raisonné très fort dans l'audience comme un signal tacite pour justifier des exécutions extrajudiciaires. Ces déclarations du Président Paul Kagame, laissaient entendre, également, sans preuves, une implication indirecte de l'opposante politique **Victoire Ingabire Umuhoza**, même s'il n'a pas cité son nom

explicitement, dans l'assassinat de survivants du génocide.

Ces affirmations ont déclenché une vague de discours haineux sur les réseaux sociaux. Le 5 décembre 2024, le ministère public rwandais a accusé **Victoire Ingabire Umuhoza** d'être à l'origine d'un prétendu complot visant à renverser le pouvoir de Kigali. Il est donc clair que le gouvernement intensifie sa campagne pour discréditer Mme Victoire Ingabire Umuhoza, conformément aux déclarations antérieures du **président Paul Kagame**.

**Victoire Ingabire**, cible régulière du président Paul Kagame, est devenue un symbole de résistance non-violente au Rwanda et dans la Région des Grands Lacs Africains, ce qui lui vaut une reconnaissance nationale et internationale, notamment avec le Prix de la Liberté 2024 décerné par [Liberal International](#) lors de son congrès annuel à Santiago, au Chili.

Les manœuvres politiques des autorités rwandaises soulignent les défis auxquels le Rwanda est confronté en matière de justice, de réconciliation et de respect des droits humains. L'utilisation de ces tragédies pour asseoir un pouvoir autoritaire met en lumière une gouvernance basée sur la peur et la division.

Le Réseau international des femmes pour la démocratie et la paix en appelle à la vigilance du peuple rwandais et de la communauté internationale.

**Notre appel est une alerte qui doit être prise au sérieux, pour stopper les ambitions macabres, d'où qu'elles viennent, qui ramèneraient le peuple rwandais dans de nouvelles tragédies.**

Fait à Bruxelles le 20 décembre 2024.

Gloria UWISHEMA / Coordinatrice section Hollande  
Marie-Louise GAKWAYA / Coordinatrice section Belgique  
Chantal GAUDIOT/ Coordinatrice section France  
Perpétue MURAMUTSE / Coordinatrice section Canada

La source originale de cet article est Communiqué de presse des Avocats de Victoire Ingabire Umuhoza

Copyright © [Collectif](#), Communiqué de presse des Avocats de Victoire Ingabire Umuhoza, 2024

---

Articles Par : [Collectif](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)